



COUP DE POUSSE 2023

Equipez vos sites de visite en toilettes sèches

CAHIER DES CHARGES

Contexte

Le Parc et ses communes adhérentes valorisent de nombreux sites patrimoniaux (naturels ou culturels) parfois isolés des axes routiers et des secteurs urbanisés. L'aménagement de certains sites a créé une affluence dans des lieux qui, antérieurement, ne recevaient pas un public important. Pour faire face à cette fréquentation et aux nuisances qu'elle peut engendrer, il est proposé d'accompagner les gestionnaires des sites pour s'équiper de toilettes sèches. Les équipements devront être simples à mettre en œuvre économes et leur entretien devra être organisé. Le Parc propose donc aux collectivités concernées par cette problématique un Coup de Pousse "Equipement en toilettes sèches".

Le coup de pousse bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Objet :

Le présent « Coup de pousse » vise à accompagner les communes et communautés de communes qui le souhaitent à équiper leurs sites de visite en toilettes sèches de qualité pour répondre aux enjeux de fréquentation et préservation de sites valorisés, situés à l'écart des zones urbanisées ou bénéficiant d'adduction d'eau.

En synthèse, les objectifs de ce « Coup de pousse » sont :

- Réduire l'impact (visuel, déchets) de la fréquentation touristique dans des sites naturels ou culturels isolés
- Proposer un aménagement esthétique et intégré à l'environnement
- Répondre à une sollicitation des communes

Les bénéficiaires

Les **communes et Communautés de communes** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

Les conditions d'intervention



Le Parc naturel régional accompagnera les communes ou communautés de communes dans l'achat de toilettes sèches en sélectionnant les projets sur les principes suivants :

- 1) Le site qui doit bénéficier de l'équipement en toilettes sèches est géré par la collectivité sollicitant ce « Coup de pouce »
- 2) 1 équipement « toilettes sèches » par site
- 3) Le site qui doit bénéficier de l'équipement « toilettes sèches » est à l'écart des réseaux d'assainissement
- 4) Le site bénéficie d'une fréquentation avérée
- 5) Le site bénéficie déjà d'une valorisation de qualité ou doit en bénéficier prochainement (travaux d'aménagement/d'équipement programmé financièrement par la collectivité ou par le PNR des Monts d'Ardèche)
- 6) L'équipement (toilettes sèches) doit être de qualité (garantie fournisseur, praticité, qualité des matériaux, impact visuel minimal) et doit s'intégrer visuellement dans le site
- 7) La collectivité s'engage à en assurer un entretien régulier : en fonction de la solution technique choisie, la collectivité s'engage à disposer de moyens humains, techniques et financiers permettant un entretien régulier tel que défini par le constructeur.

Les modalités d'interventions

Eligibilité des dépenses :

Les dépenses **d'investissement** éligibles portent sur l'acquisition d'un équipement « toilettes sèches »

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Taux indicatif : **Aide à hauteur de 50 % dans la limite de 7500 euros HT d'aide par projet.**

Les étapes à suivre :

Calendrier d'instruction des dossiers:

- 1) Le bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier joint**).
- 2) Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier. Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :
 - **la qualité du projet**
 - **la maturité du projet,**
 - **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**
- 3) Les candidats sont informés des dossiers retenus au fil de l'eau avec une date butoir de dépôt **fin mai 2023**
- 4) Le bénéficiaire retenu envoie au Parc le **dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention fournis par le chargé de mission référent.
- 5) Le Parc délibère en bureau au plus tard en juillet 2023 la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers envoyés en amont.



6) **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention de la Région.** Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de cet arrêté.

7) **Un accompagnement technique du Parc est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

8) Une visite de contrôle au cours des travaux et lors de la réception des travaux est organisée en présence des services du Parc. Les expertises et travaux se dérouleront durant la période 2023/2024.

Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce. Il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Fabrice FIGUIERE - ffiguere@pnrma.fr

Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC

FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION Pour la réalisation d'un équipement « toilettes sèches » sur un site de visite dont elle a la gestion

CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE

N° d'ordre		DATE DE RECEPTION	
Référence et intitulé de l'action :			

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR



<input type="checkbox"/> COMMUNES	
<input type="checkbox"/> COMMUNAUTE DE COMMUNES DE :	
REPRESENTEE PAR :	
Téléphone / fax	
Courriel	



DESCRIPTION DU PROJET

Contexte du projet	
Finalités du projet :	
Modalités de mise en œuvre :	
Calendrier prévisionnel de réalisation	Début : Fin :



Parc
naturel
régional
des Monts d'Ardèche



unesco
Géoparc mondial

COUTS PREVISIONNELS

Nature des dépenses	Montant total des travaux HT
Nature des recettes	Montant par financements

Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur

Contact

Fabrice FIGUIERE - ffiguere@pnrma.fr
Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC

